

Un bâtisseur visionnaire. p. 4

Un toit pour la culture et la citoyenneté.
p. 13

Les conscrits sont là. p. 16

C'EST À BOURG

Le magazine des Burgiennes et des Burgiens

N°246 . JAN-FÉV 2017



Grand format P. 8

DES ÉNERGIES CITOYENNES



VILLE EN FÊTE !

SERGE BUATHIER



SALON DE LA GASTRONOMIE

SERGE BUATHIER



UNE PATINOIRE TRÈS FRÉQUENTÉE

SERGE BUATHIER

Édito.

Sommaire.

TÊTES D’AFFICHE.

- 4 Pierre Barillot, bâtisseur visionnaire.
- 5 Roumaïssa Louzi, de retour du Ladakh.

GÉOLOCALISÉS.

- 6 Transfert d’un tilleul centenaire.

GRAND FORMAT.

- 8 Des énergies citoyennes.

PETITS FORMATS.

- 13 Un toit pour la culture et la citoyenneté.
- 15 Stationnement : plus de gratuité et un abonnement Pro.

ÇA, C’ÉTAIT AVANT.

- 16 Les conscrits sont là...

TRIBUNE.

- 18 L’expression des groupes minoritaires du Conseil municipal.
Infos-service.

CLAC !

- 19 Bourg en images.



SERGE BUATHIER

PAR JEAN-FRANÇOIS DEBAT
MAIRE DE BOURG-EN-BRESSE
CONSEILLER RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BELLE ANNÉE 2017

L’année 2016 qui s’achève a été pour notre pays une année difficile, une année douloureuse, avec les attentats qui, une fois encore, ont endeuillé notre pays. Au-delà de l’émotion, la France a continué à avancer, elle a tenu bon.

À Bourg-en-Bresse, j’ai tenu à ce que toutes les manifestations orchestrées par la Ville, mais aussi celles organisées par les associations, puissent se tenir avec des conditions de sécurité renforcées. C’est aussi comme cela, en continuant à vivre, que nous répondons aux terroristes.

2017 sera une année importante pour Bourg-en-Bresse.

D’abord avec l’entrée dans la nouvelle communauté d’agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse qui a vu le jour ce 1^{er} janvier 2017. Notre Ville chef-lieu y prendra toute sa place pour faire vivre un projet de solidarité et de développement durable à l’échelle de l’ensemble de notre bassin de vie.

Ensuite, pour la ville, ce sera à la fois l’avancement du projet du Carré Amiot (travaux du conservatoire et du bâtiment commercial), mais aussi le début de la rénovation de l’avenue Alsace-Lorraine à partir de la rentrée.

Au-delà, au quotidien, tous les élus, tous les services de la Ville, seront mobilisés pour assurer le service public aux usagers, pour garantir à chacun d’entre vous ce que vous êtes en droit d’attendre, en ayant toujours une priorité pour ceux qui sont dans la difficulté ou la précarité.

Je souhaite à chacune et à chacun d’entre vous, une année chaleureuse, pleine de rencontres et de projets, une belle année 2017.



Directeur de la publication : Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. **Rédacteur en chef :** Baptiste Monnot. **Journalistes :** Géraldine Bourgeay-Marin, Céline Crociani et Christelle Moiraud. **Photo Une :** Fotolia. **Service communication :** Mairie de Bourg-en-Bresse, place de l’Hôtel de Ville, quartier Bourg Centre, BP 90419, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex. Téléphone : 04 74 45 70 01, fax : 04 74 22 22 76, communication@bourgenbresse.fr. **Conception :** *le Magazine*. **Préresse :** Anne Claudel. **Impression :** Estimprim. **Distribution :** Médiapost. **Tirage :** 27 000 exemplaires. **Dépôt légal :** ISSN-0767-967X. **Magazine lu par la Bibliothèque sonore.** Ce magazine est imprimé sur du papier 100% recyclé.



« Un architecte a les pieds sur terre et la tête dans les étoiles. »



SERGE BUATHIER

Pierre Barillot

BÂTISSEUR VISIONNAIRE.

Pour l'architecte burgien Pierre Barillot, petits et grands projets sont tous travaillés avec le même plaisir, celui de concrétiser ce qu'il a imaginé.

Bio Express'

1981 Installation comme architecte

1985 Première commande de Georges Blanc qui deviendra un fidèle client

2010 Lauréat pour Ékinox à Bourg et la Cité du chocolat à Tain-l'Hermitage

2016 Lauréat pour la future Arena de Villeurbanne de Tony Parker, aux côtés de TGL groupe et DCB international.

Depuis l'âge de dix ans, Pierre Barillot dessine des constructions. C'est ancré en lui, comme inscrit dans ses gènes.

De ses premières esquisses d'enfant à ses croquis d'architecte, tout commence de la même façon, par des traits au crayon qui traduisent l'imaginaire en idées puis les idées en projets. Pierre Barillot a réalisé, entre autres chantiers d'envergure, la salle Ékinox de Bourg, la Tour panoramique du Parc des Oiseaux (qui a reçu le 1^{er} prix au concours national « architecture insertion urbaine et paysagère ») à Villars-les-Dombes, la Cité du chocolat à Tain-l'Hermitage, mais sa plus grande fierté reste la réalisation du collège de Saint-Rambert-en-Bugey où il a été élève, car elle a une connotation sentimentale forte. « Quand j'ai remporté le concours, deux de mes professeurs enseignaient encore dans l'établissement, c'était une belle satisfaction. »

Dans ses deux agences à Bourg et à Lyon, l'architecte et ses équipes ont su s'adapter aux nouvelles techniques. Depuis quelques mois, les clients peuvent tester l'immersion 3D leur permettant de rentrer de plain-pied dans les projets comme dans un jeu vidéo. Une technique d'avenir qui séduit. De Georges Blanc qui lui fait confiance depuis plus de trente ans à la société Bigard, en passant par Valrhona qui lui a confié l'extension de la Cité du chocolat, à la réalisation de centres commerciaux, et bien sûr à la future salle de sports Arena de Tony Parker, les projets ne manquent pas. Son équilibre, Pierre Barillot le puise auprès de sa famille et dans la peinture, son autre passion. « Mes deux activités se complètent, avancent en même temps. L'architecture, c'est un grand écart entre ce qu'on imagine et ce qu'on réalise concrètement. Avec la peinture, je laisse libre cours au rêve. »



JEAN-LUC BERTINI

**DIDIER
POBEL**
**COMME
UN ENFANT**

Dans son dernier livre, le Bressan Didier Pobel, journaliste, poète et écrivain se met à hauteur d'enfant pour évoquer le terrorisme. « Face aux attentats, on se retrouve tous comme des enfants devant l'inexplicable. On est démuni, sidéré par les événements », explique l'écrivain. À travers son narrateur, Didier Pobel raconte la perception d'un petit garçon face à l'incompréhensible : une maman qui ne rentre pas. Loin d'être dramatique, le récit souffle plutôt un vent d'optimisme. « J'ai des retours de lecteurs qui me disent avoir eu le cœur serré, mais avoir aussi beaucoup souri. La plus belle réponse au terrorisme est sans doute de continuer à rire, à chanter et à danser », souligne Didier Pobel. Après trente ans de journalisme et une quinzaine de livres à son actif, l'écrivain prépare maintenant un recueil de nouvelles et un autre petit livre avec l'Ain, cher à son cœur, en toile de fond.

> *Maman aime danser*, éditions Bulles de savon



CHRISTELLE NOIRAUD

**ROUMAÏSSA
LOUZI**
**DE RETOUR
DU LADAKH**

Roumaïssa Louzi, une Burgienne de 15 ans, est partie en octobre dernier avec six copains de l'institut médico-éducatif du Prélion, au Ladakh, ancien royaume bouddhiste perché à 3500 mètres d'altitude. Depuis plus d'un an, ces adolescents déficients intellectuels préparaient leur voyage avec leurs éducatrices et Christiane Mordelet. Cette enseignante à la retraite a réalisé plusieurs films sur cette région du nord de l'Inde et mis en lien l'ADAPEI de l'Ain et l'association ladakhi Pagir créée par des parents de jeunes handicapés moteur. « Nous sommes partis avec 7 fauteuils roulants, des béquilles, un arc et des flèches, des graines, des outils de jardinage et du chocolat pour Pagir », explique Roumaïssa. « Nous sommes montés à 4000 mètres, mais il fallait marcher doucement. Nous avons vu des bouddhas et des enfants moines dans les monastères. Avec les jeunes de Pagir, on a construit des cerfs-volants, fait de la couture et des sacs en papier. » Roumaïssa est revenue avec des souvenirs plein la tête, notamment le Taj Mahal et les feux d'artifice du Nouvel An indien sur New Delhi.



GÉRALDINE BOURGEAY-MARIN

**CHOCRI
YENTOUR**
AVEC DES GANTS

Le mot : médiateur

Grâce à son parcours de boxeur professionnel, Chocri Yentour est la fierté des habitants du quartier de la Croix-Blanche dont il est natif. Auréolé de ses titres de champion de France ou d'Europe en boxe anglaise et française, le Burgien met fin à sa carrière pro en 2008 en raison d'arthrose aux coudes et d'une calcification des tendons. À 38 ans, il poursuit son combat de l'autre côté du ring. Coach au Bourg Boxing Club, il participe à la vie du club qui compte 180 licenciés dont une trentaine en boxe anglaise. « Je rends au club ce qu'il m'a donné. Grâce à la boxe, je suis allé à l'étranger, je me suis construit en tant qu'homme. La boxe donne des repères, des valeurs que je souhaite transmettre aux jeunes. » Médiateur pour Bourg Habitat, Chocri intervient, avec son collègue Azdine El Masmoudi, dans les quartiers Reyssouze, Pont-des-Chèvres et Croix-Blanche. « Ici, nous gérons des questions de propreté, là un conflit de voisinage ou un problème de squat... Bref, des maux du quotidien qui empoisonnent le bien vivre ensemble. À force d'écoute et de dialogue, nous incitons chacun à respecter l'autre et son habitat, à être acteur de sa vie. »



JEAN-PIERRE POUPON-STRUKTUR

RÉNOVATION URBAINE

Un pas a été franchi pour la rénovation urbaine du Pont-des-Chèvres et du secteur Challes-Santos Dumont. Ces quartiers de la ville ont en effet été retenus comme prioritaires par l'État et la Région. Sous la conduite de Bourg-en-Bresse Agglomération, la signature d'un protocole permet de lancer les études (rénovation de logements et aménagement des espaces publics avec un objectif de désenclavement) et les premières actions. La concertation avec les habitants du Pont-des-Chèvres (enquête, réunion) débutera au premier trimestre 2017 et permettra à chacun de s'exprimer sur le projet.

TRANSFERT D'UN CENTENAIRE



SERGE BUATHIER

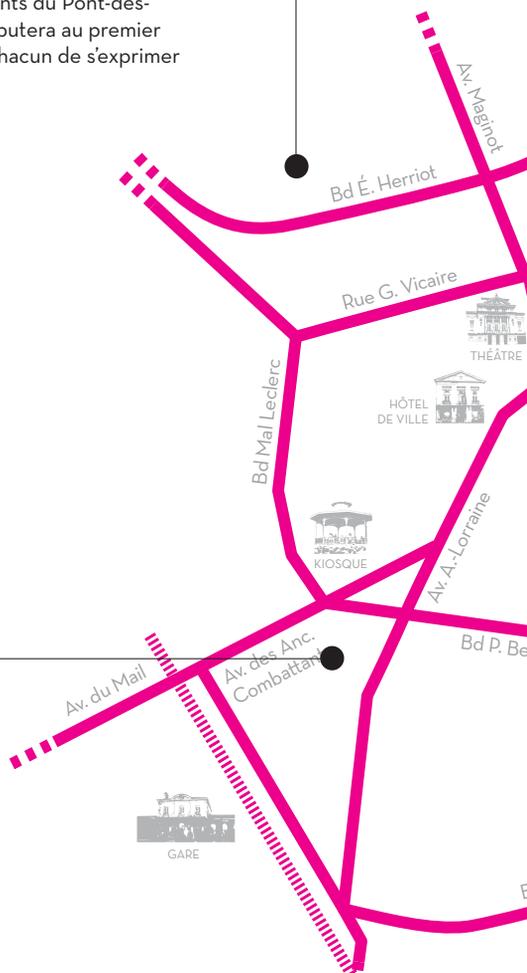
Planté en 1908 lors du Congrès des sociétés de secours mutuel, le tilleul centenaire situé à l'arrière de l'ancien collège Amiot a été transféré sur le site du parc de la Madeleine, dans un environnement mieux adapté à son

développement. Son déplacement, sous haute surveillance, a nécessité une semaine de préparation. Après un élagage, une motte de 20 tonnes a été constituée par une entreprise de pépiniéristes pour lui assurer un transfert réussi. C'est une grue de 200 tonnes qui l'a soulevé pour lui permettre de rejoindre son nouveau lieu de vie, au terme d'un spectaculaire voyage sur un convoi exceptionnel, escorté par la Police municipale. Cet arbre, de la famille des tiliacées peut atteindre l'âge de 500 ans. C'est le service Espaces verts de la Ville qui se chargera de veiller sur ce centenaire, comme sur la totalité du patrimoine arboré de la ville.

Bonus vidéo sur le transfert du tilleul



sur www.bourgenbresse.fr



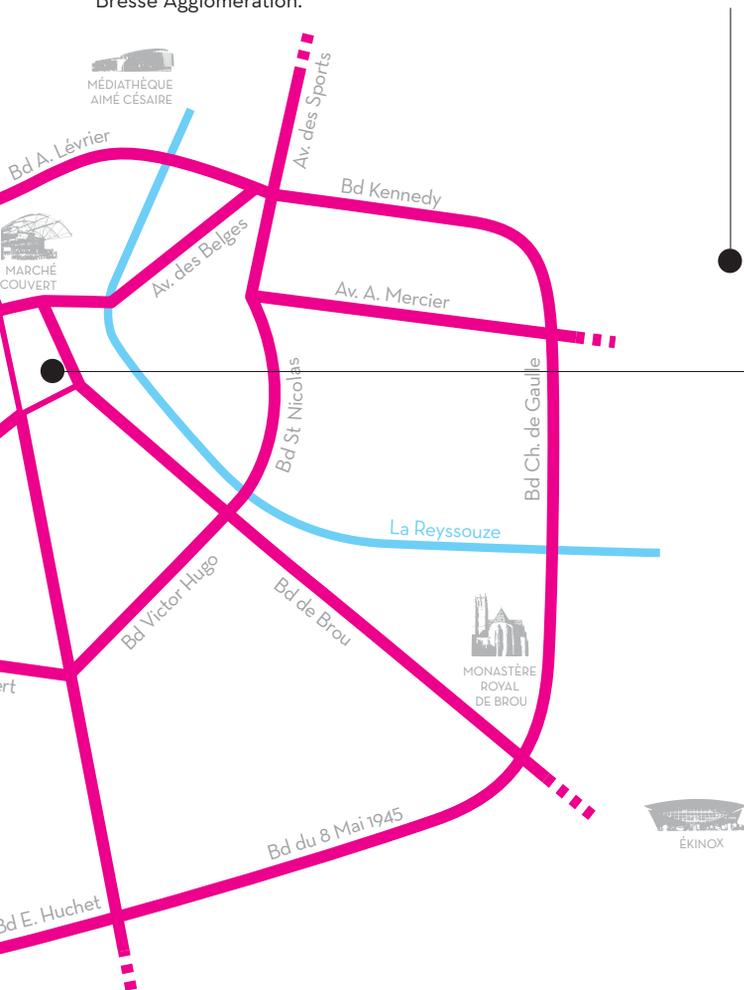
SERGE BUATHIER

ROCADE SUD-EST, ÇA AVANCE

En 2019, date de la mise en service de la rocade sud-est, les automobilistes mettront quatre fois moins de temps pour relier la route départementale 979 Bourg-Ceyzériat, à la route départementale 1075 Bourg-Pont d'Ain. D'une longueur de 2,6 km, cette rocade, qui contournera le parc de loisirs de Bouvent, réorganisera la circulation de l'agglomération et fluidifiera le trafic à Bourg en délestant la ville des déplacements de transit. Les travaux, entamés cet été avec la construction d'un passage pour les modes doux entre le quartier de l'Alagnier et Bouvent, se poursuivent avec la construction du pont sur la Reyssouze qui reliera le giratoire de l'Alagnier au nord à celui des Coupes-Blanches au sud. Ce chantier d'envergure de plus de 19 millions d'euros est financé à 80 % par le Conseil départemental et 20 % par Bourg-en-Bresse Agglomération.



SERGE BUATHIER



UN MONOPOLY 100 % BURGIEEN

Vous rêvez d'acheter la Tannerie, de vous installer au Français ou de devenir propriétaire du club de l'USBPA ? C'est désormais possible grâce au *Monopoly* burgien. Imaginée par la Jeune chambre économique, la version locale du célèbre jeu américain est en vente à la librairie Montbarbon, fournisseur officiel. Évidemment, le joyau que tous les joueurs voudront posséder est le monastère royal de Brou, pour la modique somme de 3,5 millions d'euros ! Ce *Monopoly* est vendu 40 €. Sur ce prix, 11 euros financeront les actions solidaires de la Jeune chambre économique, comme un projet de baptêmes de l'air pour des enfants...

Le nouveau visage de Cassin

Depuis début décembre, la rue René Cassin affiche un nouveau visage. La rénovation complète de la rue s'est achevée après plusieurs phases de travaux : reprise des branchements d'assainissement, travaux de revêtements de la voie et des trottoirs, plantations... Un nouveau sens de circulation a été mis en place pour les bus, dans le sens Notre-Dame/Vicaire et la circulation a été maintenue pour tous les véhicules dans le sens Vicaire/Notre-Dame, en cohérence avec la nouvelle configuration de la gare des bus et de la rue Gabriel Vicaire. Le stationnement a été préservé des deux côtés de la rue. Prochaines étapes dans le secteur, la transformation du Carré Amiot et des espaces publics environnants.



SERGE BUATHIER

Grand format.



350 000
kWh/an
d'électricité
économisés pour
l'éclairage public
de la Ville

Les consommations d'énergie liées aux bâtiments, à l'éclairage des villes, aux transports, aux activités économiques sont source de pollution atmosphérique, impactent la santé et le climat. Réduire ces besoins énergétiques permet de préserver l'environnement, les ressources naturelles... mais aussi le pouvoir d'achat des ménages.

La sobriété a le vent en poupe ! Réduction des consommations d'énergie, d'eau, de carburants, de pesticides et de produits chimiques, chasse aux gaspillages... la Ville donne l'exemple et encourage les initiatives. Car, dans ce domaine, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Vers la sobriété

DES ÉNERGIES CITOYENNES

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Un éclairage public plus économe

Depuis plus de 10 ans, le service Éclairage public de la Ville réduit ses consommations d'énergie. Il a remplacé les luminaires énergivores par des lanternes équipées de lampes sans mercure, les feux tricolores et les décorations de Noël par des Led. Il a également optimisé la durée d'éclairage (-9 %) et son intensité entre 23 h et 6 h. De plus, les bâtiments publics sont éteints dès 22 h. Cette optimisation de l'éclairage public permet d'économiser chaque année 350 000 kWh, soit 50 000 €.

« Depuis 2009, la Ville a réduit de 16 % ses émissions de CO₂ sur l'éclairage public. »

Une efficacité énergétique améliorée

Dans les bâtiments publics, des travaux sont réalisés pour diminuer de 50 à 60 % les consommations d'énergie. Ainsi, les groupes scolaires Baudin, Robin et des Vennes ont été rénovés. Les travaux, achevés en septembre 2016, ont porté sur l'isolation des bâtiments, le renouvellement des menuiseries, l'installation de ventilations mécaniques, de chaudières performantes...



Dans ses marchés publics, la Ville privilégie les achats de produits locaux, bio ou équitables. Des actions récompensées chaque année depuis 2010 par le titre « Territoire de commerce équitable ».

La rénovation énergétique se poursuit en 2017-2018, à l'école Saint-Exupéry et au gymnase Favier. À présent, la Ville pense « économies d'énergie » en amont de toute construction ou réhabilitation. Parmi les réalisations exemplaires : le Pôle petite enfance de la Reyssouze et la médiathèque Césaire sur le quartier de la Reyssouze (bâtiments basse consommation) et le centre de loisirs du Déborah (classé bâtiment passif).

« Depuis 2009 sur l'ensemble du patrimoine municipal, la Ville a réduit de 21 % ses émissions de CO₂. »

La Ville travaille avec ses prestataires pour réguler le chauffage des gymnases et des bâtiments municipaux tout en améliorant le confort des usagers.

SERGE BUATHIER



La Ville invite les Burgiens à se déplacer sans leur voiture, mais aussi les agents municipaux qui optent de plus en plus pour le vélo !

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE CARBURANTS

« Entre 2009 et 2015, la Ville de Bourg-en-Bresse a réduit de 9,8 % ses consommations de carburants et d'autant ses émissions de CO₂. »

Les 195 véhicules et 415 engins (non-immatriculés : tondeuses, débroussailleuses, machines à peinture...) de la Ville constituent le 5^e poste d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. D'où la nécessité d'agir ! C'est ce qu'a entrepris la Ville depuis plus de 5 ans : mutualisation des engins, formation des agents à l'éco conduite, achat de véhicules moins émetteurs. Depuis 2010, la Ville a investi dans 3 véhicules au GNV (Gaz naturel pour véhicules), 5 utilitaires électriques, 2 Vélos à assistance électrique (VAE), 3 scooters électriques, 26 vélos répartis sur les sites municipaux... Huit acquisitions de véhicules GNV sont prévues d'ici 2019, ainsi que l'installation d'une station de charge GNV au centre technique municipal. À l'étude également, l'implantation en ville de plusieurs bornes de recharge électrique dans les années à venir.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

Une urbanisation maîtrisée

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville adopté en 2013 vise à préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et à choisir un mode de développement urbain peu consommateur d'espaces naturels. Certaines zones sont déclarées non constructibles, comme les berges de la Reyssouze, corridor biologique destiné à prévenir les inondations.

Une gestion différenciée des espaces verts

Depuis 2011, la Ville s'est engagée dans la suppression des pesticides dans l'entretien de ses 200 hectares d'espaces verts. Les produits

► Cap sur les énergies renouvelables

Depuis octobre 2015, la chaufferie collective de la Vinaigrerie alimente le quartier des lycées jusqu'à la nouvelle cité judiciaire. Sur la première année, elle a permis d'éviter plus de 2 500 tonnes d'émissions de CO₂ et a fonctionné avec 85 % d'énergies renouvelables (75 % de bois, en majorité du Bugey, et 10 % de géothermie), sans coupure pour les usagers grâce au gaz qui reste indispensable en cas de panne ou de grand froid. Dès l'été 2017, des travaux d'extension devraient débiter.

« Parallèlement, la Ville de Bourg-en-Bresse est la première collectivité qui a introduit du biogaz (3 %) dans ses achats d'énergies. »

La Ville s'engage aux côtés de l'association locale Bresse Énergies Citoyennes (BEC) pour mettre à disposition des toitures de bâtiments municipaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Un travail d'identification est en cours et les nouvelles constructions intègrent l'accueil de panneaux solaires.

La Ville soutient aussi les particuliers qui investissent pour faire des économies d'énergie (cf. p. 12) et co-finance les concours « Familles à énergie positive ».

Un projet exemplaire

La station de pompage de Péronnas va bénéficier au 2^e semestre 2017 d'une rénovation thermique de ses bâtiments datant des années 50, une toiture solaire sera également installée sur le bâtiment technique pour produire de l'énergie. Coût : 460 000 €.

Adoptez le kit éco-l'eau !

Pour préserver la ressource en eau, réduisez votre consommation de 10 à 30 % et vous réduirez aussi votre impact sur l'environnement : moins d'énergie consommée pour le pompage et moins de réactif utilisé pour le traitement de l'eau. Le kit éco-l'eau, offert à tous les abonnés de la Régie de l'eau de Bourg, se compose de deux mousseurs 5 litres/minute et d'une douchette avec un débit inférieur à 8 litres/minute. Alors, ne laissez pas l'eau couler sous les ponts, adoptez cet équipement et changez vos habitudes à la cuisine, à la salle de bain, dans votre jardin... Vous pouvez alléger votre facture de 10 à 30 % !

➕ Régie de l'eau et de l'assainissement - 3, rue Joseph Mandrillon, 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 24 49 49 - regieeaux@bourgenbresse.fr



PHOTOVOIR



Priorité est donné aux produits locaux ou bio.

SERGE BUATHIER

- ▶ phytosanitaires ont été remplacés par du désherbage thermique ou manuel, du paillage...

« Ces méthodes laissent place à une flore spontanée, favorisent la diversité des paysages, des espèces et surtout économisent l'eau et les produits chimiques. »

Depuis 2015, les espaces verts sont entretenus en fonction de leurs usages et de leur fréquentation. Là où il y a moins de passage, les fauches tardives et les prairies fleuries limitent le nombre de tontes et créent des réservoirs de biodiversité.

ACHETER LOCAL ET RESPONSABLE

À travers ses marchés publics, la Ville achète les produits les plus neutres pour l'environnement et pour la santé : labels écologiques pour la totalité des produits d'entretien, tenues de travail et aliments pour les réceptions issus du commerce équitable, bois local pour la chaufferie, gaz de ville intégrant du biogaz... De même, les menus de l'Unité de Production Culinaire Flexible de la Ville (2 000 repas par jour pour les 18 restaurants scolaires et le restaurant universitaire) donnent la priorité aux produits de saison, locaux ou bio.

« 50 % des légumes et 21 % des fruits frais sont produits dans l'Ain et les départements limitrophes. »

20 % du pain et 13 % des fruits sont bio. 850 kg de légumes secs sont issus du commerce équitable...

*Source : Bilan carbone « Patrimoine et services de Bourg-en-Bresse » 2015



-30 %*
sur la facture
de chauffage
des bâtiments
municipaux grâce
à la rénovation
énergétique.

-29 %*
de consommation
de papier dans les
services municipaux
depuis 2009.

-20 %*
d'émission de gaz
à effet de serre
depuis 2009 grâce
aux rénovations
des bâtiments,
à l'amélioration
de l'efficacité
énergétique de
l'éclairage public
et aux procédés de
traitement des eaux.

-8,9 %*
de consommation
de carburants pour
le garage municipal
depuis 2009.

*depuis 2009. Source : Bilan carbone
« Patrimoine et services de Bourg-
en-Bresse » 2015.

Interview



ISABELLE
MAISTRE

SERGE BUATHIER

**ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA
PROXIMITÉ, AUX TRAVAUX
ET À L'ENVIRONNEMENT**

La Ville de Bourg a-t-elle amorcé sa transition énergétique ?

La Ville a initié dès 2009 une politique de développement durable, en réduisant ses consommations d'eau, d'énergies, de carburants et en repensant ses modes de fonctionnement. Des ambitions retranscrites dès 2012 dans son Agenda 21 et son Plan d'administration éco-responsable (PAE).

Aujourd'hui, la Ville est entrée en transition, avec l'aide de tous les services municipaux. La sobriété est pensée en amont des projets : construction, réhabilitation, gestion de l'eau et de l'assainissement, déplacements, marchés publics... Et les résultats sont là. Depuis 2009, date de notre premier bilan carbone*, nos consommations d'énergies, de carburants, d'eau ont diminué, ainsi que nos émissions de gaz à effet de serre.

Comment y parvient-on ?

Face à la réduction des budgets, il faut innover. La Ville est la première collectivité qui a introduit du biogaz (3 %) dans ses achats d'énergies. Elle s'est lancée dans la rénovation thermique de ses bâtiments municipaux, notamment ses écoles et ses gymnases. Elle renouvelle son parc de véhicules en introduisant du GNV** et de l'électrique. Le développement des énergies renouvelables, l'optimisation de l'éclairage public, la gestion écologique des espaces verts, le soutien à l'économie locale et aux circuits courts, sont des actions désormais reconnues, qui nous incitent à poursuivre dans cette voie.

*Bilans carbone « Patrimoine et services de Bourg-en-Bresse » 2009 et 2015 réalisés par Hélianthe.

** Gaz naturel pour véhicules

Et moi, qu'est-ce que je fais au quotidien ?

À travers les défis « Familles à énergie positive » lancés par Alec 01 (ex-Hélianthe) et la Ville, des ménages apprennent la sobriété et réduisent leurs factures.

Chauffage



- Maintenez 19 °C* dans les pièces à vivre et 16 °C* dans les chambres. La nuit, fermez vos volets et baissez la température.
- Isolez portes et fenêtres avec des joints et des bas de portes, sans boucher les aérations.

et adaptez la puissance de l'éclairage à chaque usage.

Cuisson



- Mettez un couvercle sur votre casserole (-25 % de consommation d'énergie)
- Évitez de décongeler les aliments au micro-onde.

Électroménager



- Optez pour des appareils de classe A+, A++, A+++. Un réfrigérateur/congélateur A++ consomme 45 % d'énergie en moins qu'un appareil de classe A.
- Lancez votre machine à laver en heures creuses (-25 € par an) et privilégiez des cycles courts à basse température.
- Utilisez des piles rechargeables.

Eau



- Prférez la douche au bain, elle consomme trois fois moins d'eau.
- Coupez l'eau lorsque vous vous brossez les dents ou lorsque vous vous rasez.
- Adoptez le kit éco-l'eau offert par la Ville. (cf. p. 11)
- Réglez la température de l'eau chaude entre 55 et 60 °C.
- Faites détartre votre chauffe-eau tous les 2-3 ans.
- Lisez régulièrement votre compteur d'eau, pour détecter les fuites et réparez-les rapidement.
- Arrosez votre jardin le soir, récupérez si possible les eaux de pluie.

Éclairage



- Éteignez les lumières en sortant de la pièce.
- Ouvrez vos rideaux et volets en journée pour optimiser l'éclairage naturel.
- Dépoussiérez vos ampoules et luminaires.
- Utilisez des ampoules basse consommation (-80 %* de consommation)

* Source : Ademe

COUPS DE POUCE FINANCIERS

> Les aides de BBA

Bourg-en-Bresse Agglomération participe au financement des travaux d'isolation de votre habitation et offre une prime de 1 000 € pour l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable.

+ Alec 01 102, bd Édouard Herriot à Bourg, 04 74 45 16 46

> Prêt à taux zéro du CCAS

Le Centre communal d'action sociale propose, sous condition de ressources, aux Burgiens un prêt à taux zéro, d'un montant maximal de 650 €, pour l'achat d'électroménager de classe A.

+ CCAS : 04 74 45 35 35

CARBUREZ À L'ÉCONOMIE !

Mieux déchiffrer ses factures d'électricité, de gaz, d'eau, adopter des gestes économes au quotidien pour réduire ses consommations, bien utiliser ses appareils ménagers..., ça s'apprend ! C'est l'objectif des ateliers mis en place par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Bourg, en lien avec EDF, Alec 01 et Soliha. Des conseillers expliquent aux participants comment agir sur leur budget, revoir leurs contrats ou leurs échéanciers. D'autres ateliers portent sur les équipements et les gestes à adopter. Ils sont organisés à Éco-logis, rue Lesage, ouvert il y a 5 ans par Dynacité.

+ Inscription auprès du CCAS, 2 bis, rue Charles Jarrin : 04 74 45 35 35



L'Éco-logis accueille des ateliers pour apprendre à maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie...

CHRISTELLE MOIRAUD



UN TOIT POUR LA CULTURE ET LA CITOYENNETÉ

Des lignes contemporaines, une situation idéale le long de l'allée de Challes... la future maison de la culture et de la citoyenneté, qui regroupera notamment l'AGLCA et la MJC, sortira de terre en 2018.

Les premières esquisses sont là. À l'issue d'un concours d'architecture auquel se sont présentées 122 équipes, l'atelier Wolff et associés (Haute-Savoie) a été choisi pour mener à bien le chantier de la future maison de la culture et de la citoyenneté (MCC) de Bourges. Ce nouveau bâtiment de 2 000 m² sera construit au bord de la Reyssouze, non loin de la Mutualité Sociale Agricole et du terrain de boules. Il rassemblera sous un même toit l'AGLCA (maison de la vie associative) et la maison des jeunes et de la culture dont les locaux actuels sont devenus vétustes et inadaptés. La moitié du bâtiment sera mutualisée avec un grand accueil commun aux deux entités, comprenant notamment une

salle de 200 m² pour des spectacles et des réunions, une salle d'exposition et un espace de coworking. L'équipement aura deux entrées, l'une côté allée de Challes, l'autre côté Champ de Foire, avec deux façades différenciées. Une nouvelle passerelle enjambera la rivière côté allée de Challes.

HORIZON 2019

Ce nouvel équipement redessinera cet espace un peu flou qu'est « le fond du Champ de Foire » et sera « un trait d'union entre les citoyens, les associations et la ville, une mise en

commun des savoir-faire facilitant la rencontre et l'engagement », comme l'ont précisé, lors de la présentation du projet, le Maire, Jean-François Debat, et l'adjoint à la Culture, Guillaume Lacroix. Le chantier devrait débuter dans un an pour une ouverture à l'été 2019.

7,6 M€ H.T

coût prévisionnel subventionné par l'État, la Région, le Conseil départemental et CA3B (ex-BBA).



Du neuf côté bus

Depuis le 2 janvier, les **Transports Urbains de Bourg (TUB)** ont amélioré leur réseau pour s'adapter aux besoins des usagers. Les horaires ont été modifiés sur l'ensemble des lignes, les temps d'échange ont été allongés à la gare de bus Carré Amiot pour faciliter les correspondances. La fréquence de passage est ainsi améliorée sur les lignes 4 et 5 (35 min en moyenne), la ligne 4 est prolongée jusqu'au lycée professionnel EREA La Chagne, optimisant la desserte de cet établissement scolaire et des équipements sportifs. Sur la ligne 1, la desserte du quartier Granges Bardes est renforcée et sur la ligne 6 un arrêt « Marboz » est créé rue François Arago en zone Cénord...

www.tub-bourg.fr



LA TERRE EST MON BUREAU

Je, tu, nous circulons...

Mieux connaître vos déplacements d'aujourd'hui pour améliorer ceux de demain. C'est l'objectif de l'enquête déplacements qui sera menée du 10 janvier au 11 mars 2017 auprès de 2 720 ménages du bassin de Bourg-en-Bresse, tirés au sort et prévenus par courrier. Une ou deux personnes du ménage seront interrogées par téléphone sur leurs déplacements de la veille (bus, voiture, vélo, marche...). Merci de votre participation à cette enquête menée par le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont avec le soutien de l'État, de la Région et du Département.



SERGE BUATHIER

Rue des arts

La rue piétonne Thomas Riboud reprend des couleurs grâce à l'accueil d'artisans créateurs, une céramiste, une peintre et ébéniste d'art et un mosaïste, récemment installés dans des locaux commerciaux vacants. Ils bénéficient du coup de pouce de la Communauté d'agglomération qui finance leur loyer à hauteur de 75 % la 1^{re} année, de 50 % la 2^e et de 25 % la 3^e. D'autres artisans vont les rejoindre.

Actes d'état civil : demandez-les à la mairie

Certains sites Internet privés proposent des copies d'actes d'état civil. Il est déconseillé de passer par leur intermédiaire, privilégiez les mairies qui délivrent gratuitement des copies d'actes d'état civil pour les événements survenus sur la commune (naissance, mariage et décès).

À Bourg, vous pouvez faire votre demande au guichet du service Population, l'acte vous est délivré immédiatement. Vous pouvez aussi la faire par courrier (adresse ci-dessous) ou sur le site Internet www.bourgenbresse.fr (cliquez sur l'onglet « Vos démarches », choisissez le type d'acte demandé et remplissez le téléformulaire). Dans ces deux cas, l'acte vous est envoyé par courrier.

Mairie service Population
Place de l'Hôtel de Ville - BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse cedex
04 74 45 70 76



SERGE BUATHIER

LA MAISON DE L'ÉDUCATION INAUGURÉE

Bâtie en 1968, la Maison de l'enseignement, 7, avenue Jean-Marie Verne, méritait un lifting. Rachetée par les PEP 01, elle a été rénovée et répond aux dernières normes d'accessibilité, de sécurité et d'économie d'énergie. Inaugurée le 2 décembre dernier, la désormais Maison de l'éducation possède une nouvelle salle de conférence (50 places) ouverte à la location pour les associations.



SERGE BUATHIER



La question : Comment bénéficier de la mutuelle communale ?

La réponse :

La Ville de Bourg-en-Bresse s'associe à ADREA pour proposer aux habitants de Bourg une mutuelle communale* adaptée à leurs besoins de santé et à un tarif négocié, sans questionnaire de santé et sans limite d'âge. Vous souhaitez souscrire ? Contactez ADREA, un conseiller étudiera le contrat le plus adapté à vos besoins et vous fera bénéficier des tarifs de l'offre communale.

*elle ne s'applique pas aux personnes bénéficiant d'un contrat CMUC, ACS ou mutuelle d'entreprise.

+ ADREA, 04 74 32 37 00
58, rue Bourgmayr et 26, cours de Verdun à Bourg

1 226

colis de Noël ont été distribués et 855 retraités bourgiens ont participé au banquet de Noël, grâce au service des Aînés et des Personnes handicapées de la Ville.

Stationnement

PLUS DE GRATUITÉ ET UN ABONNEMENT PRO

L'année 2017 vient de débiter et, avec elle, l'application de nouveaux tarifs de stationnement.

« À la suite de la reprise en régie du stationnement par la Ville le 1^{er} septembre dernier, nous avons remis à plat les grilles tarifaires qui n'avaient pas bougé depuis 15 ans. L'objectif n'est pas de gagner de l'argent, mais d'équilibrer le budget de la Régie en compensant les nouvelles plages de gratuité que nous proposons pour faciliter l'accès au centre-ville et ainsi renforcer l'attractivité commerciale », souligne Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. Désormais, les automobilistes bénéficient tous les jours d'une demi-heure gratuite partout sur la voirie, d'une heure dans tous les parkings (Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture, Bons-Enfants) et de deux heures gratuites de 12 h à 14 h pour déjeuner en ville.

Sur parkings, l'heure de gratuité est automatiquement prise en compte. Sur voirie, il faut saisir sur l'horodateur sa plaque d'immatriculation pour bénéficier de la demi-heure de gratuité (accordée une seule fois par jour).

Autres nouveautés : grâce au renouvellement de l'ensemble des horodateurs, il est désormais possible de payer par carte bancaire son stationnement. Un abonnement Pro a été créé pour permettre aux personnes travaillant dans un commerce, une entreprise ou une administration situés en zone payante de bénéficier d'un abonnement de 40 € par mois (ou 400 € par an) pour stationner en zone verte. À noter : pour tout abonnement annuel souscrit, sur voirie ou parkings, deux mois sont offerts.

+ Bourg Parc Auto - Place de l'Hôtel de Ville - 04 74 45 72 43
bourgarparc@bourgenbresse.fr
Plaquette stationnement téléchargeable sur
www.bourgenbresse.fr



PHOTO EXTRAITÉ D'UN LIVRE DE JOSEPH MAUBLANC, DANSES, CHANSONS ET PROVERBES BRESSANS. TEXTES ET RECITS DE TONS LOUHANS. GROUPE REGIONALISTE BRESSAN, 1936.

LES CONSCRITS SONT LÀ...

Née avec le service national en 1798, la fête des conscrits refléurit chaque année. Une tradition bien ancrée à Bourg où chaque troisième dimanche de janvier la vague des conscrits déferle dans les rues.

Vous les femmes !

Au début du XX^e siècle, lorsque cette tradition était entièrement liée à l'obligation militaire, les femmes n'avaient pas droit de cité. Dans les années 50, elles commencent à apparaître sur les photos officielles. On leur porte une cocarde, elles participent aux soirées et au banquet des conscrits... Aujourd'hui, elles sont sur un pied d'égalité avec les hommes, sauf à Villefranche-sur-Saône où la vague reste un privilège masculin.

Au-delà de son aspect folklorique, la fête des classes rassemble garçons et filles, jeunes et vieux, dont l'âge se termine en 0 (décade) ou en 5 (demi-décade). Véritable célébration des âges de la vie, elle cimenter les générations, met en valeur des sentiments d'amitié, de solidarité, nés sur les bancs de l'école, dans les associations, au travail... Entre conscrits, on se tutoie sans distinction sociale, on s'épauler en cas de difficulté... Ne dit-on pas « conscrits un jour, conscrit toujours » ? Très ancrée en Bresse, en Val de Saône et en Dombes, cette tradition a pour origine les rassemblements de jeunes pour le tirage au sort des soldats.

LA CONSCRIPTION

En 1798, la loi Jourdan institue la conscription (le service national) pour tous les citoyens hommes de vingt à vingt-cinq ans. Désormais, la guerre n'est plus réservée à des professionnels comme sous l'Ancien Régime. « C'en est



La fête des conscrits est un rituel vivace qui cimenter les générations. »

fini des armées de métiers, formées de nobles et de mercenaires. Le peuple entier est appelé à mourir sur les champs de bataille », écrit René Sédillot dans *Le coût de la Révolution française*.

En 1804, le Conseil de révision et le tirage au sort sont institués et, avec eux, le facteur chance. Les jeunes gens sont convoqués au chef-lieu de canton où, dans une ambiance alliant angoisse et exaltation, s'effectue le tirage au sort. Un petit numéro tiré et le conscrit part pour cinq ou sept ans de service militaire ; un numéro intermédiaire fait de lui un réserviste et un gros numéro le dispense. Pour conjurer le sort, chacun a son astuce : « placer son bonnet de baptême

dans la poche droite de sa culotte », « tirer son numéro de la main gauche », « faire dire des neuvaines et brûler un cierge chaque matin ». Les familles les plus fortunées vont même jusqu'à payer un « volontaire » pour remplacer leur fils. La loi du 21 mars 1905 met fin à « ce jeu de hasard » et instaure un service obligatoire et universel de deux ans.

LE CYCLE DES CONSCRITS

Avant chaque départ, les appelés organisent la fête des conscrits qui se perpétue aujourd'hui encore malgré la fin du service militaire. Ce rituel veut que les conscrits qui fêtent leurs vingt ans se rassemblent entre fin décembre et début avril (selon les communes).

Ce cycle de fête débute par la tournée. Par tous les temps, la Bresse est sillonnée par les hordes hurlantes et fanfaronnantes de conscrits. Affublés de chapeaux, de cocardes, de rubans..., ils brandissent une caisse décorée pour recueillir « les sous » et un drapeau tricolore au nom de la commune.

Accompagnés de leurs ménétriers et joueurs de clarinette, de tambour, d'accordéon ou de vielle, ils visitent chaque maison, remettent aux conscrits de la commune leur cocarde. Lors de cette tournée, ils sont invités à entrer dans les habitations et à boire un verre autour de la table familiale. Avant de quitter les lieux, ils présentent leur caisse à obole afin de récolter un peu d'argent pour organiser les festivités.

Après ce préliminaire vient l'heure de la fête. Vêtus de leur plus bel habit, parfaitement coiffés et décorés, les conscrits se réunissent le dimanche matin. Les festivités démarrent souvent par une messe suivie d'un rassemblement autour du monument aux morts, des traditionnelles photos de classes et du défilé à travers le village ou la ville, la fameuse « vague ». La journée se poursuit autour d'un banquet – à l'auberge du village ou à la salle des fêtes – qui réunit les « classards » et parfois leurs conjoints. Entre les plats, farandole et rigodon sont lancés par les musiciens. La soirée s'achève souvent par un bal ouvert à tous.

Le lendemain, en fin d'après-midi, les festivités se clôturent, lors d'une ultime veillée, par la vente ou la distribution de matefaims, fameuses crêpes sucrées ou salées, aux habitants de la commune et notamment à de potentiels futurs conscrits. Ce rituel s'achevait autrefois par l'enterrement de la classe, cérémonie parodiée mise en scène par les « classards ». Drapeaux habillés de noir, robes et costumes sombres, cercueils déposés sur un bûcher, paroles de chants détournées... cet étonnant cortège funèbre clôture les festivités. Place à la classe suivante !

Sources : archives municipales ; fonds anciens de la médiathèque Vaillant et notamment le fonds Roger Vaillant ; Bourg story, *C'est à Bourg* de janvier 2003 ; 1798-1998, *deux siècles de conscrits*, Agnès Bruno, édité par la Conservation départementale du Musée des Pays de l'Ain en 1998 ; Chronique du Passé « *La fête des conscrits* » par Rémi Riche, *Le Progrès*.

+ de photos sur www.bourgenbresse.fr

Symbolique vignette

Après avoir tiré leur numéro, les conscrits achetaient une grande vignette à sujets militaires, sur laquelle ils faisaient composer leur numéro, et la fixaient sur leur coiffure avec des épingles.



DR

Quiz

1 – À quelle date a été instituée la conscription ?

- a ■ En 1798 par la loi Jourdan-Delbrel
- b ■ En 1860 par la loi Falloux

2 – Où est installé le musée des conscrits ?

- a ■ À Pont-de-Vaux
- b ■ À Villefranche-sur-Saône

3 – Par quel événement débute la fête des conscrits ?

- a ■ La tournée
- b ■ Les matefaims

Réponses : a - b - a - 1a - 2a - 3a

Les conscrits vus par Vaillant

« Il avait vingt ans ; c'était son année de conscrit, que les jeunes Bressans célèbrent par toutes sortes d'exploits... Les jeunes gens font irruption dans les cours, parés d'autant de cocardes et de rubans que les indigènes de la Nouvelle-Guinée [...]. Ils exécutent des danses, dont le rythme est marqué par des claquements de talon et les variations accompagnées par une sorte de hululement [...]; le mouvement s'accélère graduellement jusqu'à épuisement des danseurs ; ensuite on offre à boire et à manger », écrit Roger Vaillant, dans son roman *325 000 francs*. Installé à Meillonnas, l'écrivain participa à cette fête traditionnelle, comme en témoigne la photo ci-dessus (1957).

PHOTO DU STUDIO G. COMTET À BOURG-EN-BRESSE © VILLE DE BOURG-EN-BRESSE - MÉDIATHÈQUE & R. VAILLAND.



Grande Agglo : l'exigence d'un projet collectif porté par tous

En ces jours de décembre, ce n'est pas le sujet préféré des conversations bourgiennes qui s'attardent plutôt sur les nouveaux problèmes qui perturbent la vie locale : circulation, modification du réseau de bus et des tarifs de stationnement...

ET POURTANT ! Bourg va devoir se parer d'un nouveau rôle : celui d'une ville-centre d'une vaste agglomération de 76 communes et de 130 000 habitants. De quoi changer de dimension ! Il lui faudra donc nécessairement évoluer, prendre conscience du rôle dynamisant qu'elle aura à jouer sans à-coups, en respectant toutes les sensibilités locales.

Au cœur de ce vaste ensemble, elle devra sortir de sa torpeur de ville-préfecture pour répondre à de nouveaux enjeux de développement, à de nouveaux besoins, se lancer de nouveaux défis, et surtout créer de nouvelles richesses économiques et

touristiques pour dynamiser un vaste territoire parfois trop paisible. Ces changements ne seront possibles que si une confiance totale règne entre toutes les communes, si Bourg évite d'imposer ses vues, si les ambitions personnelles ne prennent pas le pas sur le projet collectif, et si le futur président porte en lui cette exigence d'équilibre et de respect comme cela a toujours été le cas par le passé... Soit la ville prend cette nouvelle dimension et son attractivité explose, sinon elle continuera à vivoter... Le défi qui s'impose aux élus de Bourg est énorme.

Tous nos meilleurs vœux pour 2017 !

Pour le groupe Bourg Oxygène (Union de la Droite et du Centre), Pierre LURIN, président, Laurence PERRIN-DUFOUR, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Fabien MARECHAL, Georges RAVAT, Éric DUCLOS
bourgogygene@gmail.com

Plus rien ne semble impossible

Pour une fois, je ne parlerai pas de ce qui va mal, je suppose que la tribune du groupe Oxygène va s'en charger. Le discours des LR – je parle du discours, pas des actes – se rapprochant de celui du Front National quand les élections approchent, je ne voudrais pas lasser les lecteurs par un texte trop ressemblant. Les fêtes de Noël arrivent, la ville s'habille de lumières et de décorations très réussies, bravo aux services Techniques et Espaces verts. Depuis peu, en plus des guirlandes, de nouvelles étoiles brillent dans le ciel, leurs pâles lumières nous arrivent encore alors qu'elles se sont déjà éteintes : l'étoile Nicolas, l'étoile Hollande, les comètes Cameron et Hillary sans oublier la toute dernière Matteo ! Ces astres morts mais qui font encore illusion sont nombreux dans le ciel politique français. Bien malin celui qui peut faire la distinction entre les deux... les électeurs-astronomes cherchant l'étoile du berger dans

l'espace politique suivent souvent « les lumières » des gouvernements passés... en vain. On ne peut être – nouveau – et avoir été !

Un vent vivifiant a soufflé en Europe et sur le monde en cette fin d'année 2016 et le plafond de cristal qui semblait limiter les possibles ressemble de plus en plus à la couche d'ozone. Alors, n'hésitez pas à demander un beau cadeau pour Noël, et lors des vœux 2017 : cette année, rien ne semble impossible.

Je n'oublie pas, en cette période, nos compatriotes qui sont isolés ou dans la difficulté. J'espère que ces fêtes seront l'occasion d'être plus entouré qu'à l'habitude.

Le Front National de l'Ain vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Buisson Jérôme, conseiller municipal pour le groupe Front National et rassemblement Bleu Marine

Contact Mairie

MAIRIE DE BOURG-EN-BRESSE
 Place de l'Hôtel de Ville - BP 90419
 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
 04 74 45 71 99
 mairie@bourgennes.fr
 www.bourgennes.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 Ouverture du service Population à 9 h le lundi.
 Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h pour :
 – l'accueil,
 – le service Population (cartes d'identité / passeports, état civil, opérations funéraires, élections),
 – le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...).

BOURG PARC AUTO

04 74 45 72 43
 bourgparcauto@bourgennes.fr

RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

04 74 24 49 49, regieeaux@bourgennes.fr

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h – 04 74 42 45 00

SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Ils assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, de passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

Pôle d'animation et de services Amédée Mercier

57, avenue Amédée Mercier – 04 74 42 46 90
 Ouverture au public :
 – lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 – mardi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

Maison de quartier des Venues

11, rue la Fontaine – 04 74 42 46 20
 Ouverture au public :
 – lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 – mardi et jeudi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 – vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h 30

Centre social Terre en Couleurs

Quartier Terre des Fleurs
 6, rue des Lilas – 04 74 21 17 17
 Ouverture au public :
 – mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30



La mairie à votre écoute...
 sur son numéro vert :
0 800 00 10 53
 Laissez vos messages
 sur le répertoire.



ZUMBATHON DEVANT BROU

SERGE BUATHIER



UNE SAINT-MARTIN À SENSATION

SERGE BUATHIER



LE BANQUET DES AÎNÉS

SERGE BUATHIER



BELLE RENCONTRE SPORTIVE À LA JL

SERGE BUATHIER



JARDIN D'HIVER

SERGE BUATHIER

**Stationner en ville
coûte cher ?**

FAUX

**1 HEURE GRATUITE
SUR LES PARKINGS**

et 1/2 heure
sur la voirie

